



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2021

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Colette Blondel, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Julie Henguelle, Sabine Poprawka, Christian Dupont, Brigitte Leblond, Sandra Savary, Michèle Boulanger, Anne Alguazil, Christophe Podevin, conseillers municipaux.

Absents excusés : Hélène Demol (pouvoir à I. D'Haillecourt), Philippe Sambourg (pouvoir à C. Blondel).

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2021 : adopté à la majorité avec 18 pour et 1 abstention.

Le Président propose l'ajout d'une question supplémentaire : remboursement d'un acompte pour la location de la salle des fêtes : adopté à l'unanimité.

1) Aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants :

La CAPSO mène depuis le 1^{er} janvier 2017 une politique en faveur de l'accession à la propriété des jeunes ménages. L'aide se porte à 4000€ et est conditionnée par les critères suivants :

- L'acquéreur devra avoir au plus 30 ans le jour de la signature de l'acte de vente
- Le bien acquis devra avoir été achevé au plus tard le 31 Décembre 1947
- L'acquéreur devra faire réaliser des travaux de rénovation du bien acquis par un professionnel à hauteur de 4000€HT minimum.

Pour être accordée, la Commune doit également participer à hauteur de 2000€ par dossier.

Le Président propose au Conseil Municipal de participer au financement de l'accession à la propriété à hauteur de 2000€ par dossier, dans la limite de 2 dossiers par an, en rappelant que cette position avait été prise antérieurement.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Pacte de gouvernance de la CAPSO :

Conformément à la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance, dont le but est de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Notamment, les principes de proximité, subsidiarité, solidarité et équité sont au cœur du pacte de gouvernance. Il pose les principes du fonctionnement des groupes de travail et de l'assemblée délibérante. Les élus ont reçu le projet de pacte de gouvernance, et sont invités à se prononcer sur son adoption.

Le Président propose au conseil d'adopter le pacte de gouvernance 2020-2026 entre la CAPSO et ses communes membres.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

3) Demande d'autorisation environnementale sur la commune de Pihem pour la SARL Elevage Leblond :

B. Leblond se retire des débats et du vote.

La Commune a reçu un arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale de la SARL Elevage Leblond, pour un projet d'extension de son élevage de volailles. En application, le conseil municipal est invité à émettre un avis.

A la demande de M. le Maire, M. l'adjoint aux travaux résume le dossier d'enquête publique. Pour résumer, l'élevage, situé au 82 rue de l'Epinoy à Pihem, passera de 20 500 animaux équivalents volailles à 122 800. Le projet prévoit l'agrandissement de l'élevage avec 2 bâtiments supplémentaires de 2 400m² chacun, plus un hangar de compostage des effluents secs. Le projet est prévu à une distance de 160 mètres de l'habitation la plus proche. Environ 109 camions supplémentaires sont à prévoir pour le fonctionnement de l'élevage. Les bruits issus de l'activité sont dans les normes admissibles.

Sur proposition du Président, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à bulletin secret. Le conseil municipal vote à bulletin secret sur la demande d'autorisation environnementale de la SARL Elevage Leblond.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombres de votants	Favorables	Défavorables	Blancs	Nuls
18	2	14	2	0

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale de la SARL Elevage Leblond avec 14 défavorable, 2 pour et 2 blanc.

4) Règlement intérieur du Conseil Municipal :

Par délibération du 23 septembre 2020, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur. Le contrôle de légalité a émis quelques observations sur ce règlement. Il s'agit par exemple de la nomination du secrétaire de séance, qui doit être désigné par le conseil municipal, et non par le Maire. Ensuite, il y a lieu de distinguer les comptes rendus de séance des procès-verbaux. Enfin, le passage sur les modalités d'expression des élus dans le bulletin doit être reformulé. Le Président donne lecture des changements dans le règlement intérieur, et propose au conseil municipal de l'adopter.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) Travaux de voirie : demande de FARDA :

Le Président fait part de l'état de dégradation avancé de certaines voiries communales. Notamment, la rue de l'école et la rue du petit bois présentent de nombreux nids de poule, et des affaissements en bordure. Une réfection de ces chaussées devient prioritaire. Un devis sera également demandé pour un busage d'une partie de fossé à Bilques, jusqu'à l'arrière de l'habitation riveraine.

Dans ce but, le Président propose de solliciter l'accompagnement du Département, à travers le dispositif FARDA 1^{er} semestre 2021. Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 40%, dans la limite de 37500€ HT de dépenses éligibles.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

6) Remboursement d'un acompte pour la location de la salle des fêtes :

Une location de la salle des fêtes, prévue le 17/10/20, puis le 03/04/21, a dû être annulée en raison du contexte sanitaire. Le Président propose de rembourser l'acompte versé pour cette location.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS, INFORMATIONS :

- Sur décision du bureau municipal, l'éclairage public a été réduit et se coupe désormais à partir de 22h00.
- L'agence T'kint architecte du patrimoine a rendu les dossiers de diagnostic des travaux aux églises. M. le Maire présente les travaux par priorité. Pour l'église d'Helfaut, il s'agit d'abord du clocher, puis de la nef, et enfin le chœur et la sacristie. Pour l'église de Bilques, l'ordre des priorités est d'abord la nef puis le chœur et enfin le clocher. Le coût total estimé pour l'église d'Helfaut est de 2 659 363.71€ TTC, et pour Bilques 1 119 161.53€ TTC. Compte tenu des délais, les subventions ne pourront être envisagées pour 2021, les travaux ne débiteront donc au mieux qu'à partir de 2022.
- La reprise du camping a été signée. M. le Maire a fait l'état des lieux sur place avec les repreneurs. Les bâtiments existants sont usagés et des travaux importants sont nécessaires.
- Les travaux Enedis de renforcement des réseaux électriques du CHRISO sont en cours.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue du camp liés au projet de Ter'Immo devraient démarrer cette semaine.
- Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.
- La CAPSO va mener une étude sur le devenir de la régie eau potable, actuellement éclatée en 3 zones du territoire.

Levée de séance à 19h15.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary